

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/11/2019

Dossier complet le :

04/11/2019

N° d'enregistrement :

F01119P0243

### 1. Intitulé du projet

Création d'un pôle de restauration et de loisirs à Puiseux-Pontoise (95)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Bertrand Construction Aménagement BCA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Olivier Roger, Directeur Travaux

RCS / SIRET

81210884300010

Forme juridique

Société par actions simplifiée

### Jointez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a). Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet a pour objectif l'aménagement d'un site à vocation de commerces et d'activités au sud de Puiseux-Pontoise (cf. Annexe 2), sur un terrain d'une superficie totale d'environ 2,1 ha. Le projet se situe sur une parcelle principalement occupée par des cultures, le reste est composé de friches en bordure du site. Le projet d'aménagement entraîne la création d'une surface de plancher de 3 407 m <sup>2</sup> . Le projet comprend la création de 240 places de parking.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, situé au sud de la commune de Puiseux-Pontoise (95), consiste en l'aménagement d'un site à vocation de commerces et d'activités et de son aire de stationnement sur une emprise d'une superficie totale de 2,1 ha (cf. Annexe 4). Le programme prévisionnel est le suivant :

- 5 restaurants :

- 462 m<sup>2</sup> de surface de plancher
- 465 m<sup>2</sup> de surface de plancher
- 390 m<sup>2</sup> de surface de plancher
- 432 m<sup>2</sup> de surface de plancher
- 458 m<sup>2</sup> de surface de plancher

- 1 cellule loisirs de 1 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Le projet prévoit la création de 240 places de parking.

Le projet vise la création de commerces et d'activités en zone UEc du Plan Local d'Urbanisme de Puiseux-Pontoise approuvée le 20 septembre 2018. La nature du projet s'accorde au zonage réglementaire du PLU (cf. Annexe 16) : la zone UEc caractérise une zone d'activités économiques, destinée à l'accueil d'activités commerciales, artisanales, d'équipements, de service ou de bureaux.

#### 4.2 Objectifs du projet

Création d'un pôle de restauration et de loisirs.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la construction de 5 bâtiments destinés à un usage de restauration, 1 bâtiment destiné aux activités de loisirs et des espaces extérieurs de stationnement, de circulation piétonne et de zones plantées d'agrément.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble constituant un pôle de restauration et de loisirs recevra du public, des véhicules légers et des véhicules de livraison.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire et d'un dossier de déclaration loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 – Rejet d'eaux pluviales)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher :	3 407 m <sup>2</sup>
Terrain d'assiette :	21 442 m <sup>2</sup>
Places de stationnement :	240 unités

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RN14 – Rue Traversière  
Derrière la Distillerie  
95650 PUISEUX-PONTOISE

Références cadastrales : HR 33,  
34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42,  
101, 102, 103, 104, 180, 215,  
217 et AB 190.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2°02'20.98"E Lat. 49°05'56.63"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

.....

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucune ZNIEFF. Les sites les plus proches sont la ZNIEFF de type 1 « Marais de Boissy-l'Aillerie » (110120011) située à environ 1,5 km au nord du site du projet et la ZNIEFF de type 2 « Forêt de l'Hautil » (110001357) située à environ 3,3 km au sud-ouest du site du projet (cf. Annexe 7).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) est présent à environ 16,5 km au sud-ouest du site du projet. Il s'agit du site « Le Bout du Monde » (FR3800005).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ni un parc naturel régional. Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche est le PNR Vexin français, situé à environ 1 km au nord du site du projet (cf. Annexe 7). Les réserves naturelles les plus proches sont la réserve naturelle régionale du site géologique de Vigny-Longuesse (FR9300032), située à environ 6,6 km à l'ouest du site du projet et la réserve naturelle nationale Coteaux de la Seine (FR3600170) à environ 23,6 km à l'ouest.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE première échéance de l'Etat dans le département du Val d'Oise a été approuvé le 18 juillet 2008. Les infrastructures routières et autoroutières concernées par la première échéance sont celles dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules par jour. Cependant, les cartes de bruit de 1 <sup>er</sup> échéance ont été abrogées par l'arrêté préfectoral n° 14946 du 5/12/2018. La deuxième échéance a été approuvée le 18 juillet 2013 et concerne les infrastructures dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules. La commune de Puiseux Pontoise est concernée par ces infrastructures pour la RN14 et la RD14. La troisième échéance a été approuvée le 18 juillet 2018 et concerne les infrastructures routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules et les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains. La commune de Puiseux-Pontoise n'est pas concernée par ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe dans les périmètres de protection de deux monuments historiques. Il s'agit de l'Eglise Saint-Pierre – Chœur, clocher et transept et de la Croix en pierre du 14 <sup>ème</sup> siècle (cf. Annexe 12).



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La DRIEE Ile-de-France a réalisé en 2010 une carte d'identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides de la région. Cette cartographie ne recense aucune enveloppe d'alerte potentiellement humide au droit du site du projet. De plus, des investigations botaniques et pédologiques réalisées conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui du 1 <sup>er</sup> octobre 2009 confirment l'absence de zone humide au droit du site du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Puisseux-Pontoise n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques ni par un Plan de Prévention du Risque inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'accueille aucun site BASIAS ou BASOL (cf. Annexe 15).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Puisseux Pontoise et le site du projet sont inscrits dans la Zone de Répartition des Nappes de l'Albien et du Néocomien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'accueille aucun site inscrit. Le site inscrit le plus proche du site du projet est le Vexin français situé à environ 1 km au nord (cf. Annexe 12).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches du site du projet sont la Zone Spéciale de Conservation « Sites chiroptères du Vexin français » (FR1102015) située à environ 13 km au nord et la Zone Spéciale de Conservation « Coteaux et boucles de la Seine » (FR1100797) située à environ 21 km à l'ouest (cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'accueille aucun site classé. Le site le plus proche est localisé à environ 2,3 km au nord-est du projet. Il s'agit du site « Château de Grouchy » classé le 12 janvier 1945 (cf. Annexe 12).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du projet à vocation de commerces et d'activités à Puiseux-Pontoise ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Néanmoins, le projet va générer une consommation d'eau potable à la hauteur des besoins des activités de restauration et de loisirs objet du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales du projet seront gérées avec un objectif de gestion à la parcelle si la perméabilité du sol le permet (noue, bassin, etc...). Le cas échéant, les eaux pluviales seront rejetées à débit de fuite limité.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera privilégié une gestion à l'équilibre des déblais/remblais dans le cadre de l'aménagement du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera privilégié une gestion à l'équilibre des déblais/remblais dans le cadre de l'aménagement du site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est principalement occupé par des cultures. Les milieux agricoles n'abritent aucune biodiversité singulière en raison de la pression exercée sur les sols en termes de traitements phytosanitaires et de labour. En outre, la faune et la flore présentes sur le site restent relativement communes, et demeurent une composante de la biodiversité ordinaire. Le SRCE de la région Ile-de-France a été adopté par arrêté préfectoral le 21 octobre 2013. Il est à noter qu'aucun réservoir de biodiversité n'est présent au droit du site du projet. Cependant, le site du projet est concerné par un corridor à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes (cf. Annexes 10 et 11).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet. Les sites les plus proches sont la Zone Spéciale de Conservation « Coteaux et boucles de la Seine » (FR1100797) et la Zone de Protection Spéciale « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » (FR1112012) (cf. Annexe 6).  Le site du projet n'est directement concerné par aucun site Natura 2000 ; aucune incidence sur de tels milieux naturels/semi-naturels n'est donc à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet n'est concerné par aucun inventaire, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel/semi-naturel.</p> <p>Le site le plus proche est la ZNIEFF de type 1 « Marais de Boissy-l'Aillierie » (FR110120011) située à environ 1,5 km au nord du site du projet (cf. Annexe 7).</p> <p>Les milieux présents sur les emprises étudiées ne montrent aucune interaction avec cet espace d'inventaire du patrimoine naturel.</p> <p>Le site du projet n'est directement concerné par aucun site naturel sensible ; aucune incidence sur de tels milieux naturels/semi-naturels n'est donc à prévoir.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet, établi majoritairement sur des habitats agricoles (cultures) ayant une composante anthropique marquée (cf. Annexe 9), engendrera nécessairement une consommation de ceux-ci.</p> <p>Le site du projet est situé en zone UEc (zone d'activités économiques destinée à l'accueil d'activités commerciales, artisanales, d'équipements, de services ou de bureaux) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puisieux-Pontoise approuvé le 20 septembre 2018.</p>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un risque Transport de Matières Dangereuses diffus sur l'ensemble de la commune de Puisieux-Pontoise.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site Internet <i>Géorisques</i> ne recense aucune cavité souterraine au droit du site du projet.</p> <p>L'aléa retrait et gonflement des argiles est à priori moyen au droit du site du projet (cf. Annexe 13).</p> <p>Le site du projet se situe en zone non sujette au débordement de nappe ou inondation de cave (cf. Annexe 14).</p> <p>Puisieux-Pontoise est localisée dans une zone de sismicité très faible (niveau 1 sur 5).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet n'accueille aucun site BASIAS ou BASOL (cf. Annexe 15).</p> <p>Le site du projet n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique (cf. Annexe 17).</p>
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet conduisant à une évolution du site actuellement occupé par des cultures (cf. Annexe 9), sera générateur de trafic à la hauteur de l'accueil des clients et du futur personnel sur le site.</p> <p>A ce stade du projet, il n'est pas possible de déterminer l'intensité du trafic qui sera engendré par la création du site.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). Lors de l'exploitation du site, les nuisances sonores susceptibles d'être générées sont liées à l'augmentation locale du trafic et à l'accueil de nouveaux clients.</p> <p>L'arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transport terrestres du département du Val d'Oise déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit concerne le site du projet pour la RD14 (catégorie 4 - 30 m) (cf. Annexe 15).</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public du site le long des voies de circulation. Le site d'étude se situe dans une zone défavorable à la qualité du ciel nocturne (50-100 étoiles visibles). Cela révèle une pollution lumineuse omniprésente. Les principales constellations commencent à être reconnaissables. Le projet n'engendrera pas d'effets cumulés significatifs.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des rejets liquides tels que les écoulements des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées. Les eaux pluviales seront gérées avec un objectif de gestion à la parcelle si la perméabilité du sol le permet (noue, bassin, etc...). Le cas échéant les eaux pluviales seront rejetées à débit de fuite limité.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des effluents durant son exploitation (effluents domestiques à la hauteur de l'accueil du personnel et des clients). La charge hydraulique de la station d'épuration de Cergy-Pontoise-Neuville sur Oise présente une capacité nominale de 408 333 E.H. La charge maximale en entrée est égale à 209 701 E.H. Elle possède donc une réserve de capacité permettant le raccordement du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (emballages, ordures ménagères).

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme vu précédemment, le site du projet se situe dans les périmètres de protection de deux monuments historiques (cf. Annexe 12). Un soin particulier sera apporté sur le traitement architectural ainsi que sur le traitement des espaces verts aux abords du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera une modification des activités présentes aujourd'hui sur le site, du fait de la reconversion d'une parcelle agricole au profit de la construction d'une opération à vocation de commerces et d'activités.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire communal de Puiseux-Pontoise. Dans un souci de complétude de l'analyse, tous les projets connus situés sur les communes limitrophes ont également été recherchés : Courcelles-sur-Viosne, Montgeroult, Boissy-l'Aillerie, Osny, Cergy, Courdimanche et Sagy. Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat (site de la MRAE, CGEDD et fichier national des études d'impact) référençant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale (Date de consultation : 13/09/2019). Seuls les projets d'aménagement référencés à partir de 2017 sont intégrés à cette analyse. Aucun projet n'a été référencé. Par conséquent, aucune incidence cumulée avec le projet commercial n'est à attendre.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Plantations et espaces verts,
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle si la perméabilité du sol le permet,
- Energies renouvelables au cas par cas.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"><li>• Annexe 7 : Sites naturels sensibles</li><li>• Annexe 8 : Localisation des zones humides</li><li>• Annexe 9 : Occupation du sol du site d'étude</li><li>• Annexe 10 : Extrait du SRCE Ile-de-France : carte des composantes</li><li>• Annexe 11 : Extrait du SRCE Ile-de-France : carte des objectifs</li><li>• Annexe 12 : Patrimoine culturel et paysager</li><li>• Annexe 13 : Aléa retrait/gonflement des argiles</li><li>• Annexe 14 : Risque de remontée de nappes</li><li>• Annexe 15 : Nuisances et pollutions</li><li>• Annexe 16 : Extrait du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de Puiseux-Pontoise</li><li>• Annexe 17 : Extrait du plan des servitudes d'utilité publique de Puiseux-Pontoise.</li></ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

31 octobre 2019

Signature

**BCA**  
59, rue de Tocqueville  
75017 Paris  
RCS Paris 812 108 843

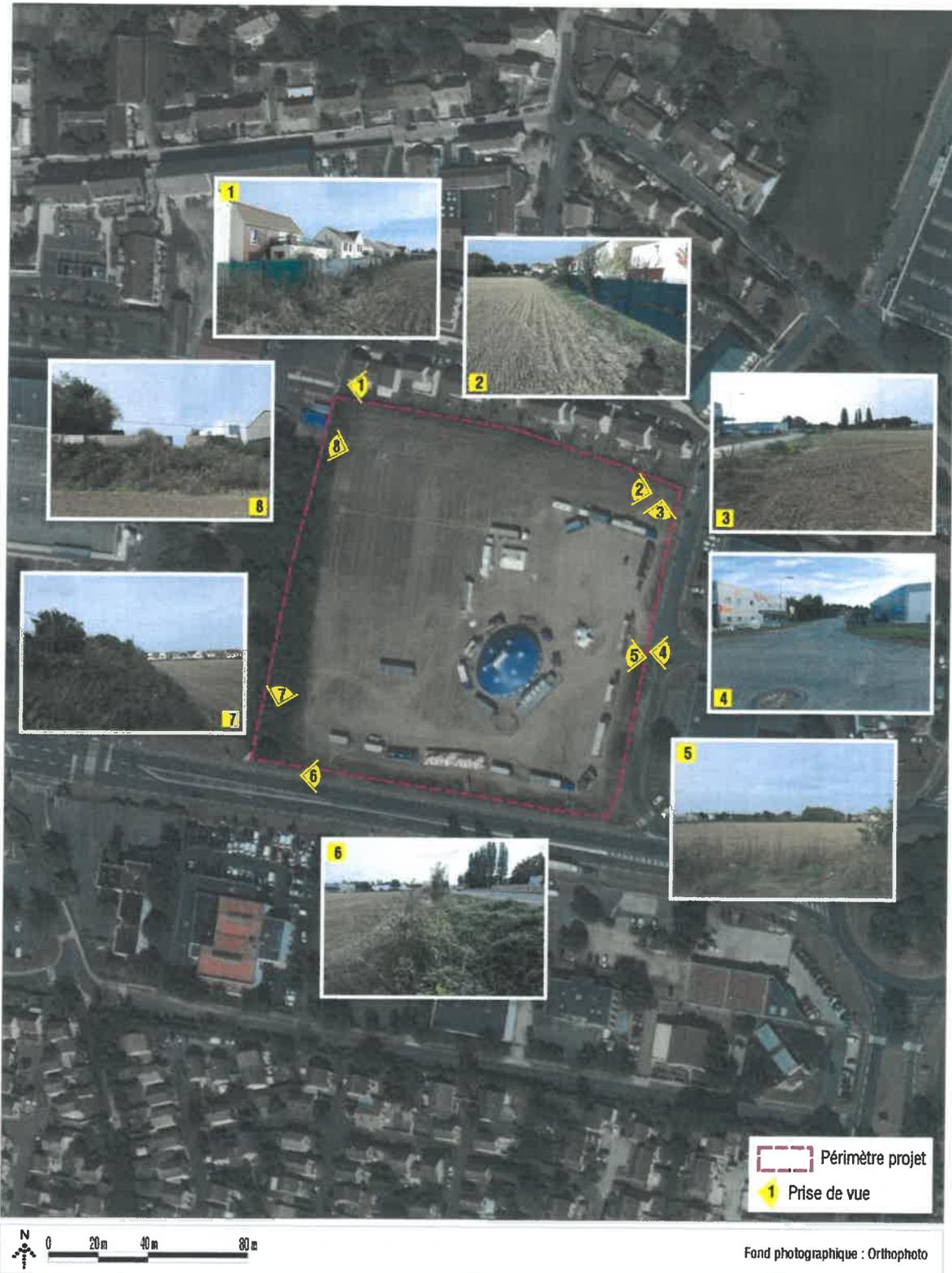
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



# PLAN DE SITUATION



Annexe 2 : Plan de situation

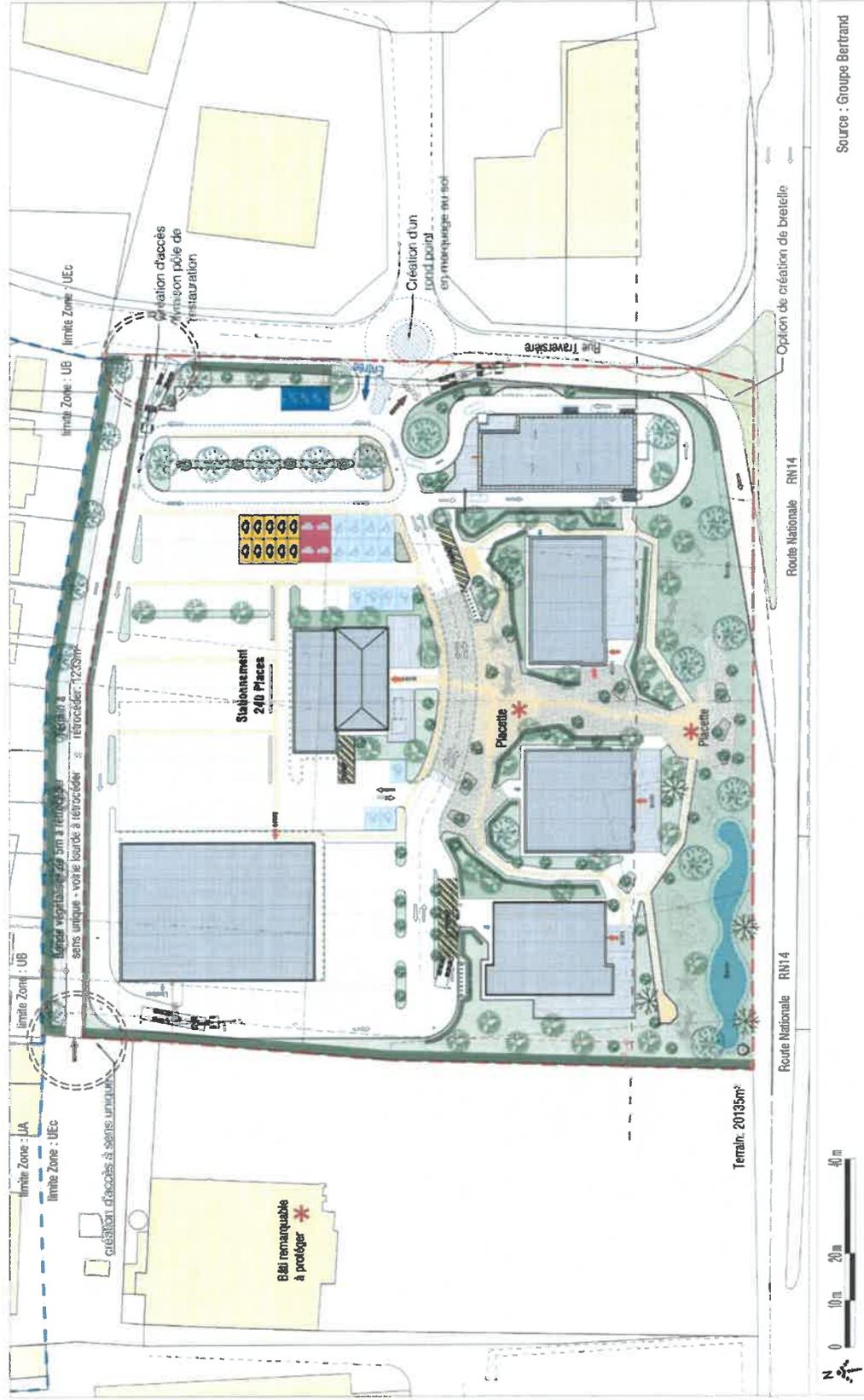


Annexe 3 : Localisation des prises de vues





# PLAN MASSE



Source : Groupe Bertrand

Annexe 4 : Plan de composition du projet

Handwritten signature or mark.



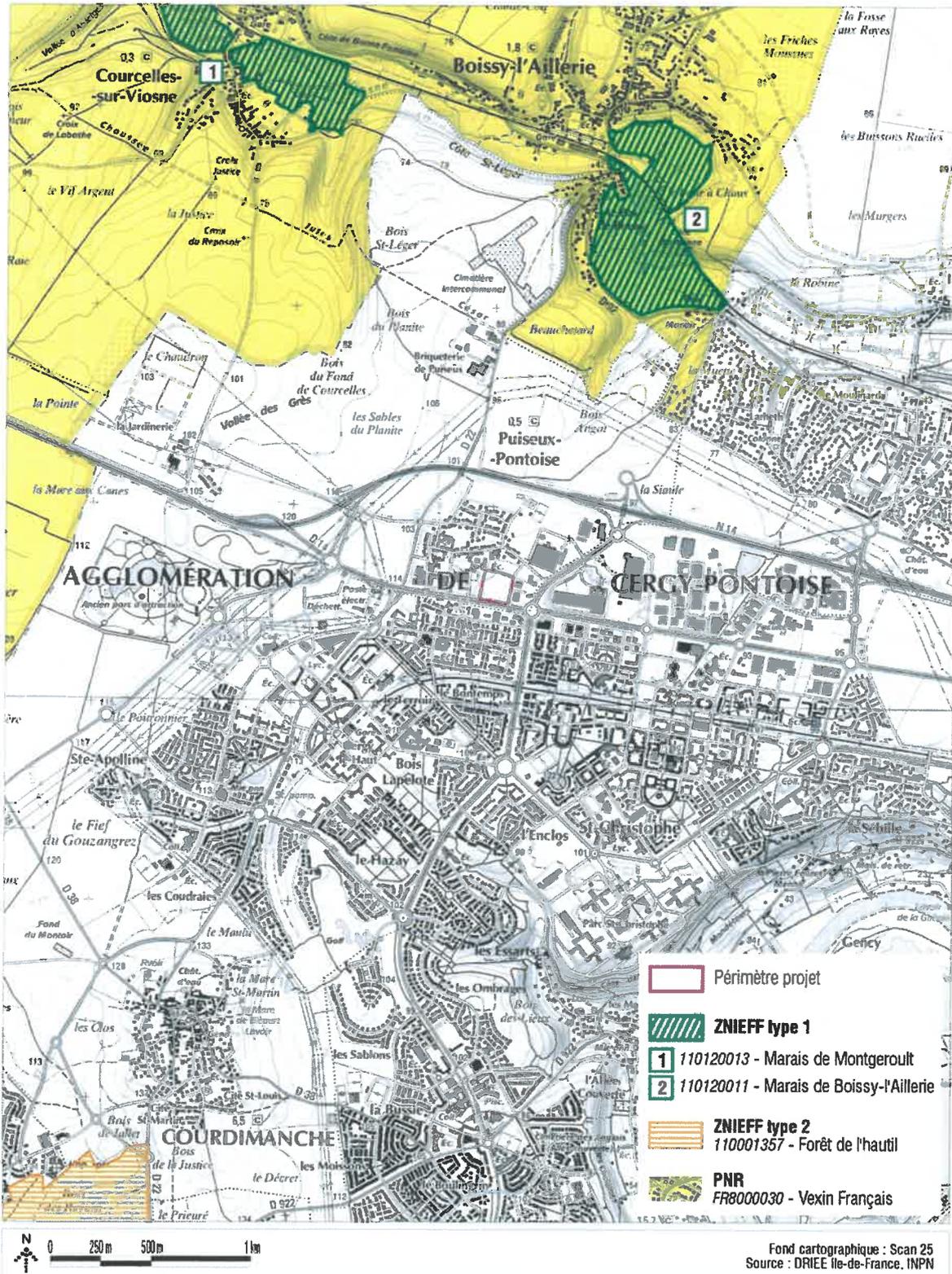
# PLAN DES ABORDS DU PROJET



Annexe 5 : Plan des abords du projet



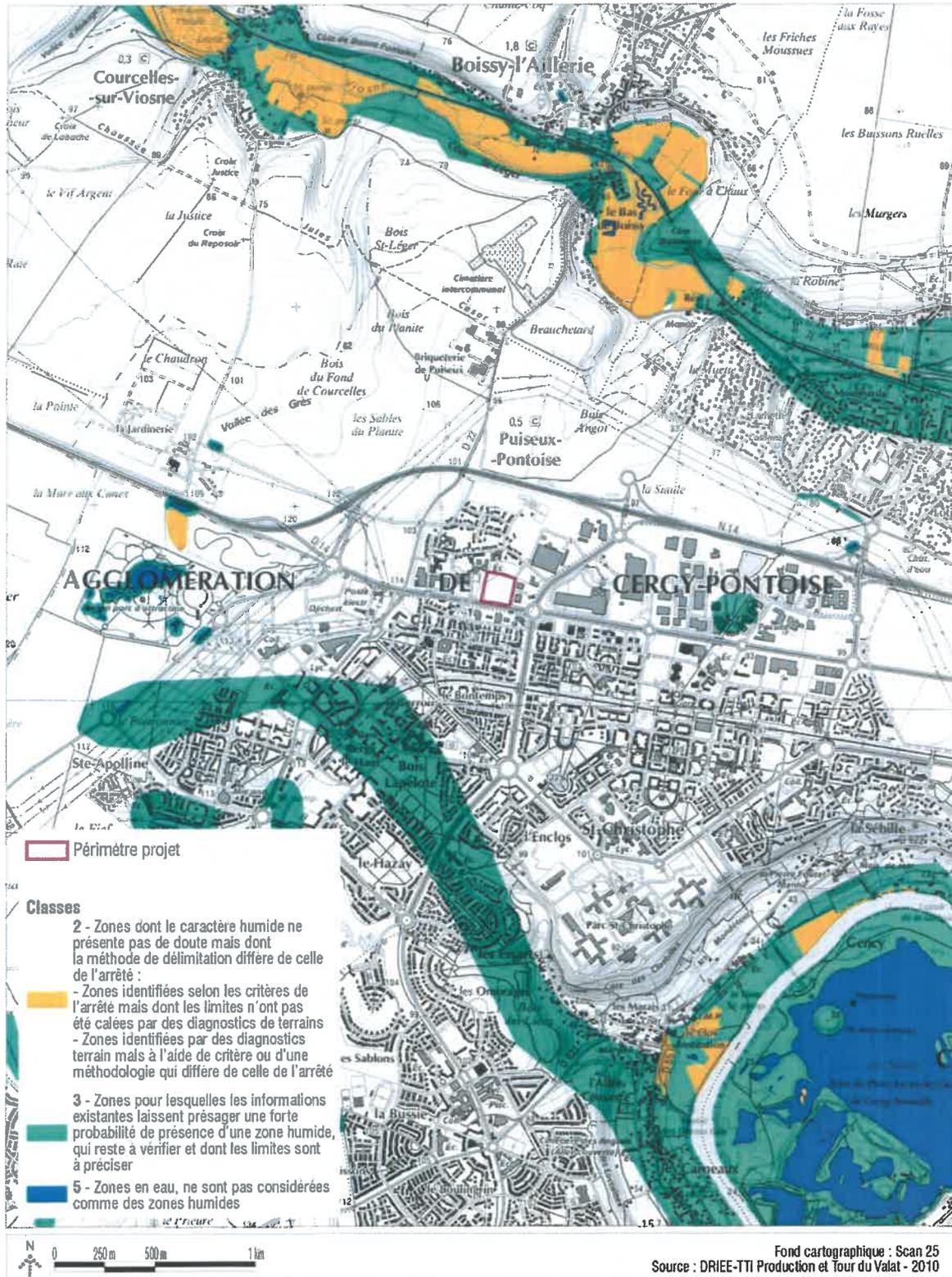
Annexe 6 : Sites Natura 2000



Annexe 7 : Sites naturels sensibles

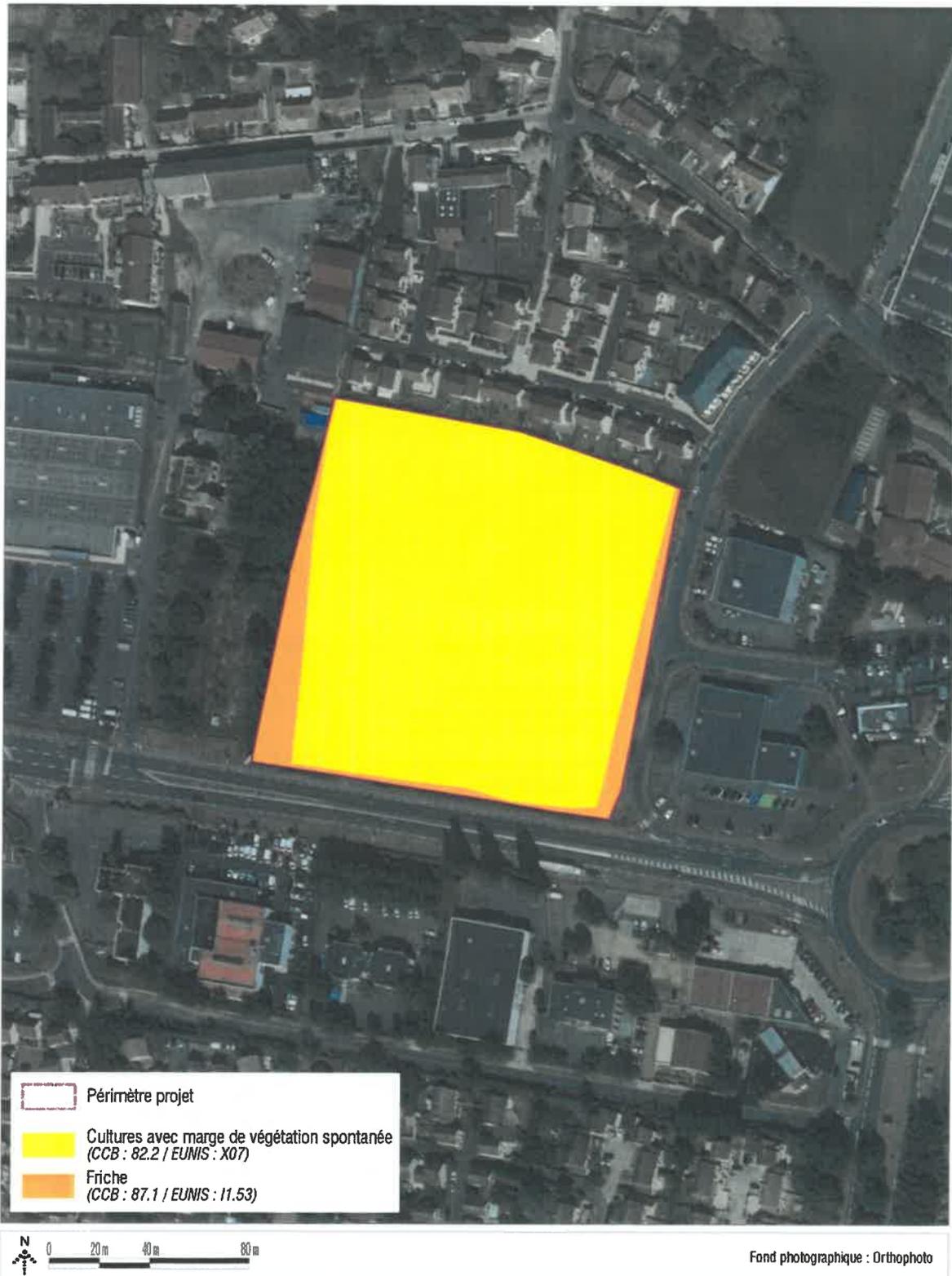


# ENVELOPPES D'ALERTE POTENTIELLEMENT HUMIDES



Annexe 8 : Localisation des zones humides

5



Annexe 9 : Occupation du sol du site d'étude





### CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de la sous-trame arborée**
  - Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité
  - Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité
  - Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité
- Corridors de la sous-trame herbacée**
  - Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes
  - Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes
  - Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite
- Corridors à continuum de la sous-trame bleue**
  - Cours d'eau et canaux fonctionnels
  - Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite
  - Cours d'eau intermittents fonctionnels
  - Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite
  - Corridors et continuum de la sous-trame bleue

Site d'étude

### ELEMENTS FRAGMENTANTS

- Obstacles des corridors calcaires**
  - Infrastructures fractionnantes
  - Obstacles des corridors calcaires
  - Coupure urbaine
- Obstacles de la sous-trame bleue**
  - Obstacles à l'écoulement (ROE v3)
- Points de fragilité des corridors arborés**
  - Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation
- Points de fragilité des corridors calcaires**
  - Coupures boisées
  - Coupures agricoles
- Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue**
  - Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

### OCCUPATION DU SOL

- Boisements
- Formations herbacées
- Cultures
- Plans d'eau et bassins
- Carrières, iSD et terrains nus
- Tissu urbain
- Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 ha
- Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha
- Limites départementales
- Limites communales
- Infrastructures de transports**
  - Infrastructures routières majeures
  - Infrastructures ferroviaires majeures
  - Infrastructures routières importantes
  - Infrastructures ferroviaires importantes
  - Infrastructures routières de 2<sup>e</sup> ordre
  - Infrastructures ferroviaires de 2<sup>e</sup> ordre



Source : DRIEE Ile-de-France

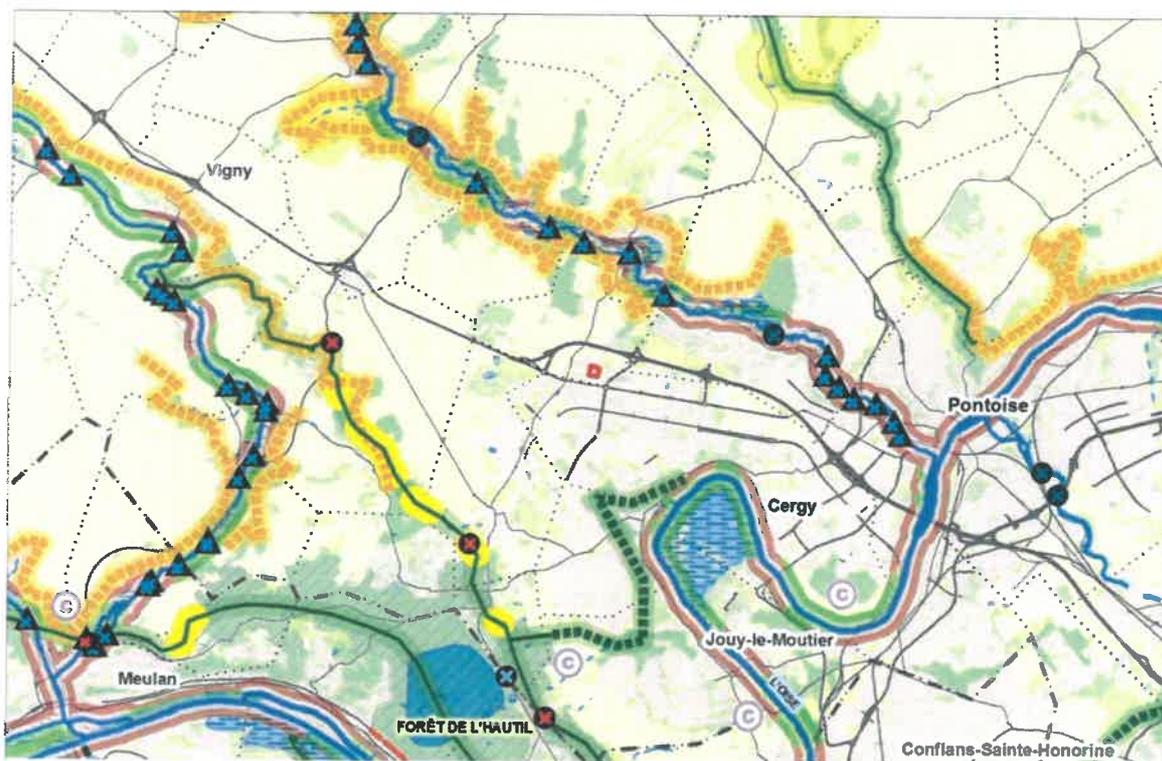
Annexe 10 : Extrait du SRCE Ile-de-France : carte des composantes





# SRCE D'ILE-DE-FRANCE

## EXTRAIT DE LA CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTRUCTURATION



### CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER

#### Principaux corridors à préserver

- Corridors de la sous-trame arborée
- Corridors de la sous-trame herbacée

#### Corridors alluviaux multitrames

- Le long des fleuves et des rivières

#### Principaux corridors à restaurer

- Corridors de la sous-trame arborée
- Corridors des milieux calcaires

#### Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain

- Le long des fleuves et rivières

#### Réseau hydrographique

- Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer
- Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer

#### Connexion multitrames

- Autres connexions multitrames

### ÉLÉMENTS À PRÉSERVER

- Réservoirs de biodiversité
- Milieux humides

Site d'étude

### ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT

#### Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée

- Coupures des réservoirs de biodiversité par des infrastructures majeures importantes
- Principaux obstacles
- Points de fragilité des corridors arborés

#### Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue

- Obstacles sur les cours d'eau
- Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
- Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

### AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques

- Secteurs de concentration de mares et de mouillères
- Mosaïques agricoles
- Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés

### OCCUPATION DU SOL

- Boisements
- Formations herbacées
- Cultures
- Plans d'eau et bassins
- Carrières, ISD et terrains nus
- Tissu urbain

- Limites départementales
- Limites communales

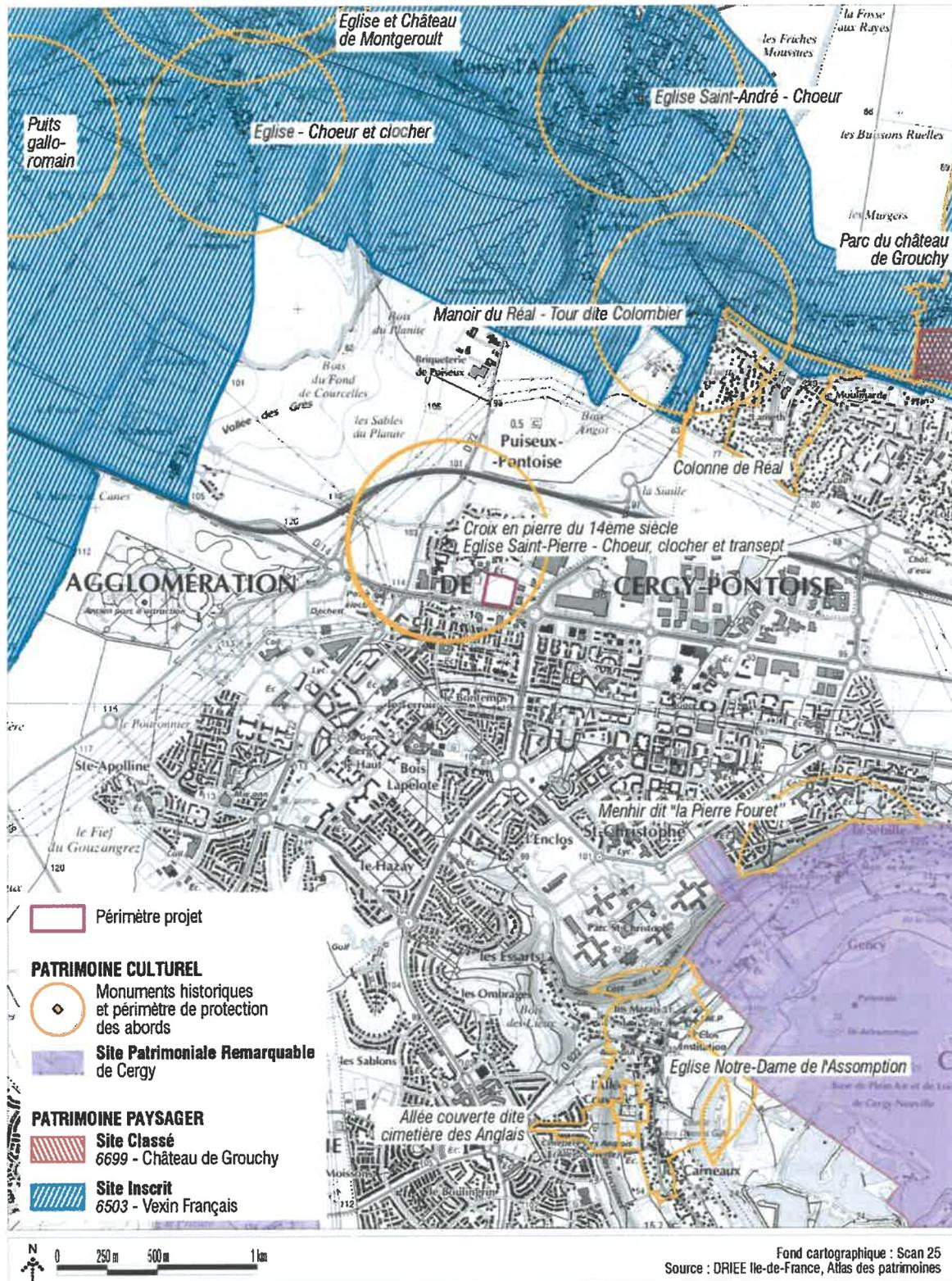
### Infrastructures de transports

- Infrastructures routières majeures
- Infrastructures ferroviaires majeures
- Infrastructures routières importantes
- Infrastructures ferroviaires importantes
- Infrastructures routières de 2<sup>e</sup> ordre
- Infrastructures ferroviaires de 2<sup>e</sup> ordre



Source : DRIEE Ile-de-France

Annexe 11 : Extrait du SRCE Ile-de-France : carte des objectifs

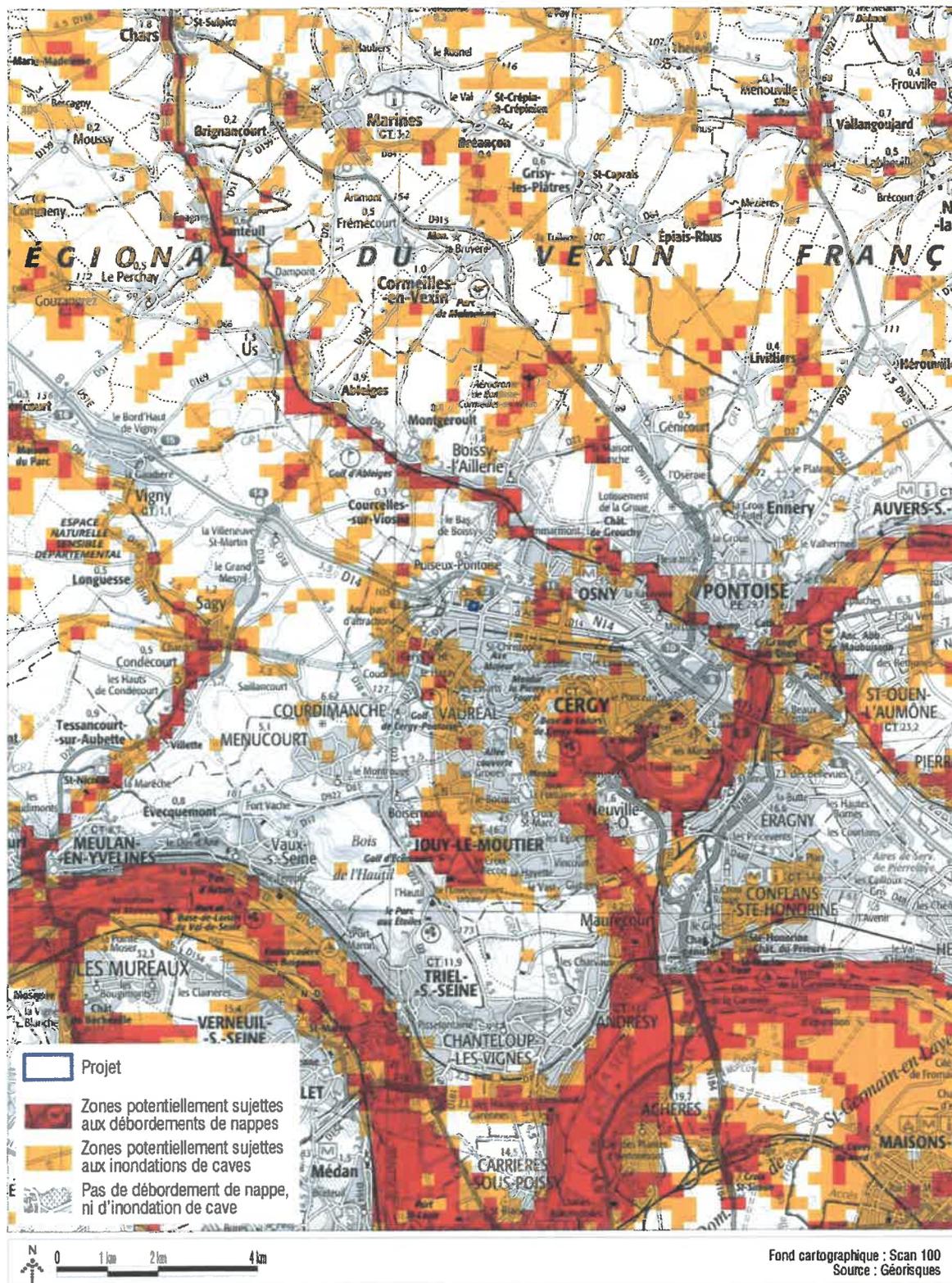


Annexe 12 : Patrimoine culturel et paysager

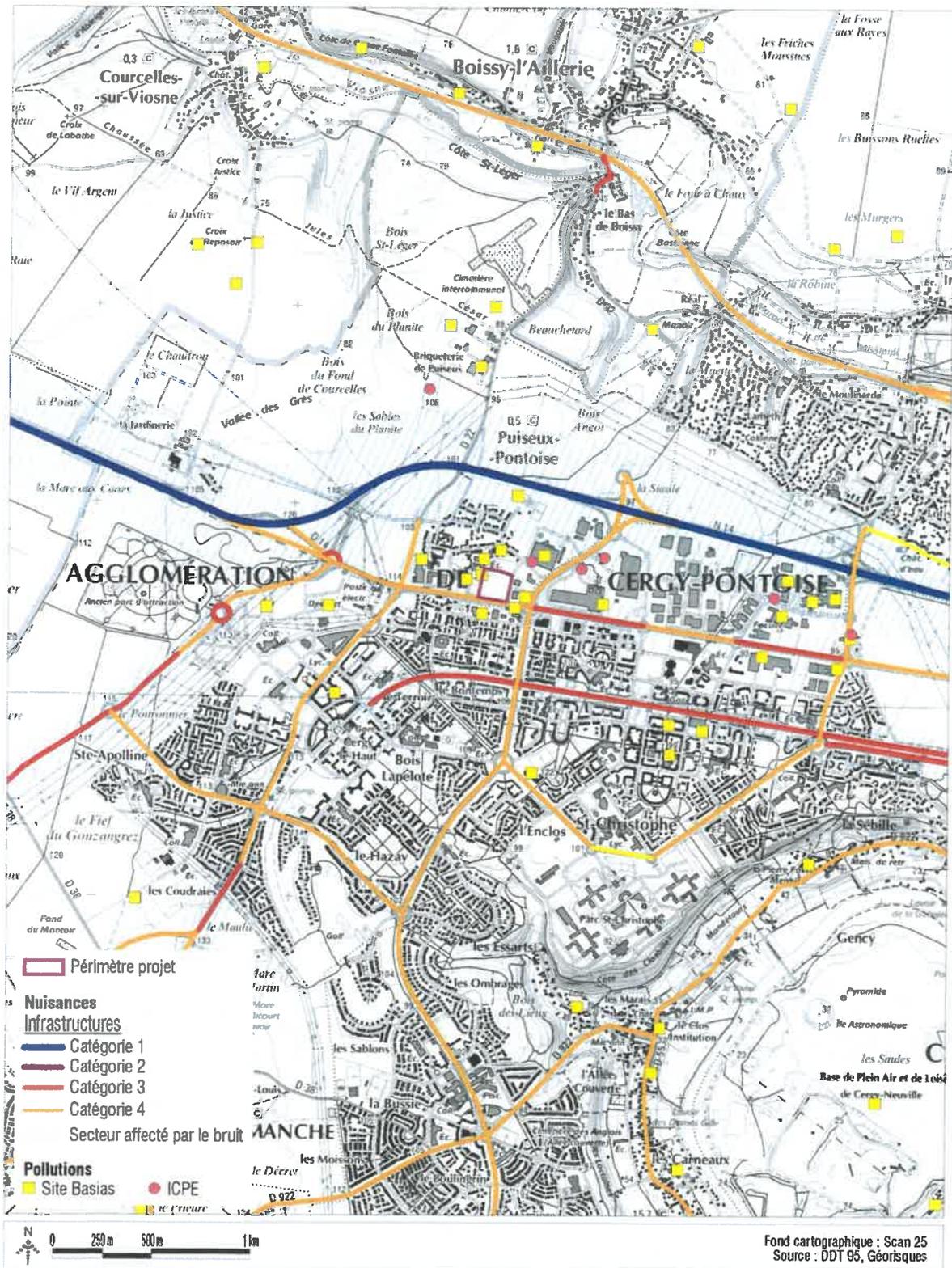
5



Annexe 13 : Aléa retrait/gonflement des argiles



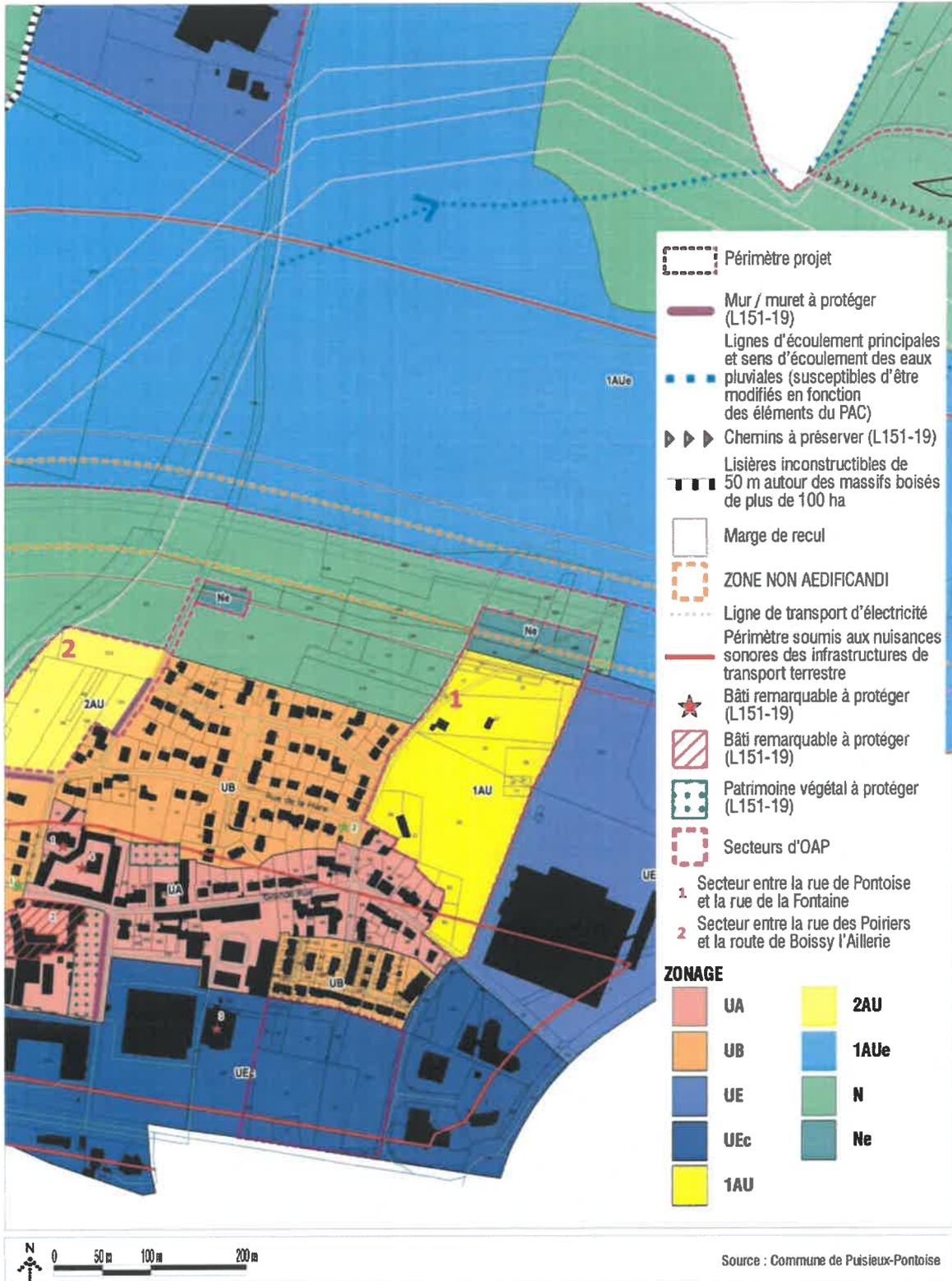
Annexe 14 : Risque de remontée de nappes



Annexe 15 : Nuisances et pollutions



# EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

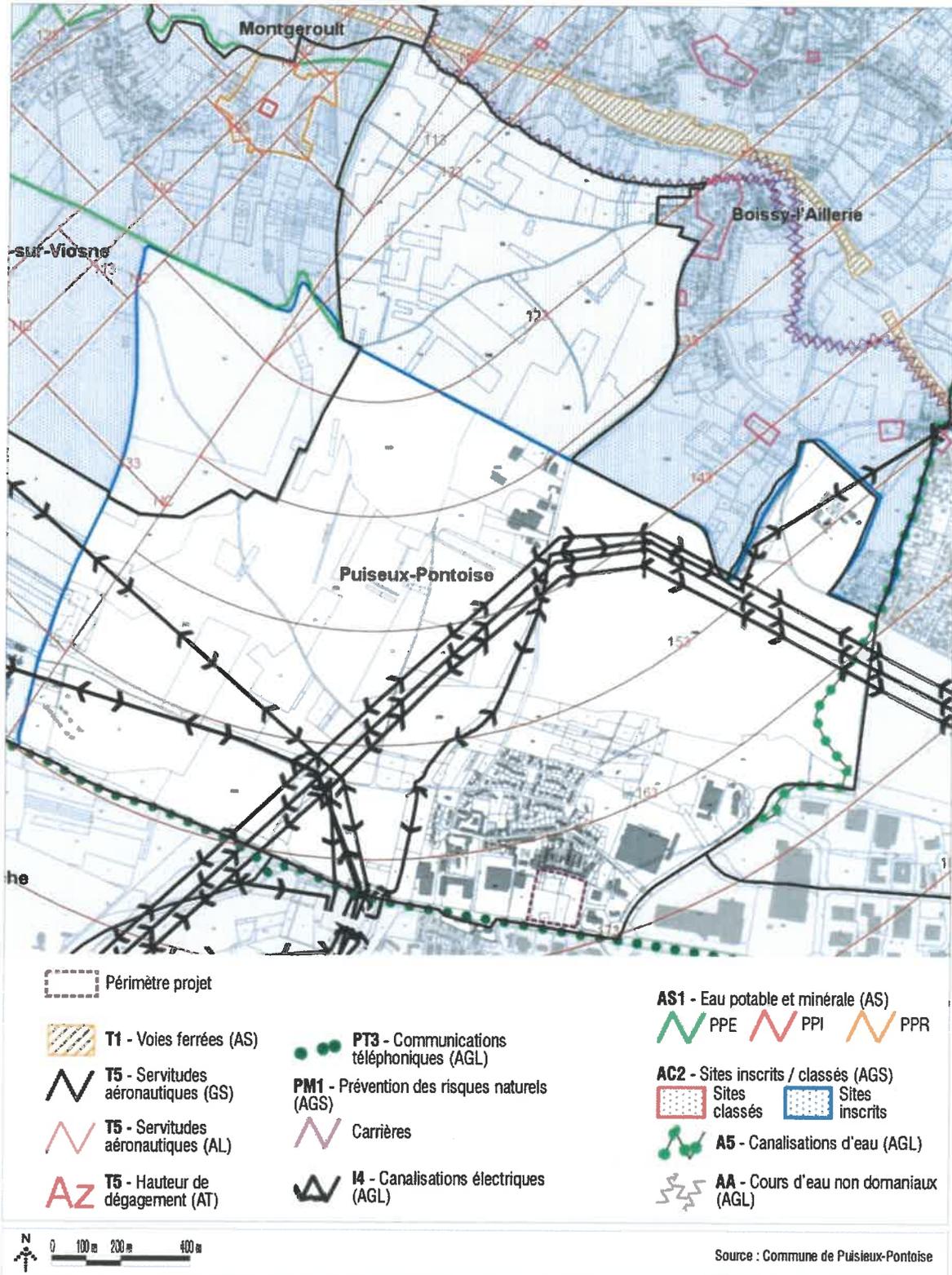


Annexe 16 : Extrait du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de Puisieux-Pontoise

5



# EXTRAIT DU PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Annexe 17 : Extrait du plan des servitudes d'utilité publique de Puisieux-Pontoise

